

Le Bureau s'est réuni le 23 janvier 2020 sur convocation du Président en date du 17 janvier 2020.

Présents(es) : F. CHARTREUX, J. BOCANEGRA, R. SILLAIRE, R. ARNOULD, O. HEYOB, J.L. CLAUDON, C. ASSFELD LAMAZE, P. MONALDESCHI, J.L. STAROSSE, C. THERMINOT, D. PICARD, P. HENNEBERT

Excuses : K. JUVEN, A. HARMAND, L. GUYOT, J.P. COUTEAU, G. LIOUVILLE, E. PAYEUR

Procuration : L. GUYOT à F. CHARTREUX

BU2020-04 – POLITIQUE DE LA VILLE/HABITAT/LOGEMENT (8.5) - SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURI-PARTENARIALE PORTANT SUR L'APPART-INFO DE TOUL

Au sein de la nouvelle résidence intergénérationnelle située au centre de Toul, a été intégré un espace pédagogique intitulé « Appart' Info ». Il s'agit d'un lieu d'informations et d'échanges sur l'habitat et la consommation durable. Ce nouvel outil a été réfléchi à partir des constats repérés et partagés par l'ensemble des partenaires impliqués dont la Ville de Toul et son CCAS, le CD 54, la CAF et la CC2T.

Il s'agit d'autoriser le Président à signer la convention pluri partenariale exposant les modalités de fonctionnement et d'animations de l'Appart' Info.

Les objectifs de ce lieu de ressources sont notamment de :

- Développer un comportement écocitoyen (maîtrise énergie et eau, gestion des déchets, consommation, alimentation, santé)
- Sensibiliser au savoir habiter
- Sensibiliser aux droits liés à l'accès au logement, à l'énergie et à la consommation
- Créer un lieu d'accueil et d'échanges
- Prévenir les difficultés budgétaires et les impayés de loyer
- Favoriser la santé environnementale

La CC2T, dans le cadre de ses politiques en matière de gestion et de réduction des déchets et de sa compétence Habitat participe au développement de la structure et à la mise en place de manifestations, d'animations ponctuelles et d'actions de sensibilisation sur les thématiques liées :

- au tri et au recyclage, à l'éco-consommation, au compostage et à la promotion de la démarche « zéro déchet »
- à la maîtrise des consommations d'énergie et son effet-levier pour l'amélioration des conditions de vie dans le logement (dans le parc privé et public)
- l'accompagnement de publics cibles dans leurs problématiques liées au logement (ex. information/formation/sensibilisation de locataires/propriétaires à revenus modestes et très modestes, personnes âgées en perte de motricité...)

Vu la Commission Urbanisme et Habitat du 22 janvier 2020,

Après cet exposé, il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention pluri-partenariale ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.